

SANTE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, l'Etat de Genève a mis en place des dispositions visant à protéger la santé des collaboratrices et collaborateurs et à prévenir l'absence.

Les piliers de son approche sont le dispositif de santé et sécurité au travail et le dispositif sur la gestion des absences et [votre qualité de vie au travail](#). Ce dernier identifie clairement trois impératifs de gestion de l'absence : le maintien du lien – l'analyse de l'absence – l'accompagnement au retour (voir [la formation](#) e-learning "Que faire en cas d'absence" à l'attention du personnel de l'Etat).

Au-delà de ce qui relève d'une obligation, l'Etat considère que la délivrance de prestations de qualité n'est possible que si la santé et la qualité de vie au travail du personnel sont garanties. Dans ce contexte, il a mis en place une approche pluridisciplinaire afin de protéger et promouvoir aussi bien la santé des individus (physique et psychique) que celle de l'organisation (management approprié, fonctionnalité des structures, prévention et gestion des conflits, etc.). Pour soutenir cette vision, une approche dite de "Lien au Travail " a été développée. Elle permet d'analyser les déséquilibres et d'apporter des mesures correctives. Elle repose sur une analyse de l'environnement de travail à travers [7 facteurs de bien-être au travail et 5 facteurs de l'organisation du poste de travail](#).

Sur cette base, des ajustements concrets sont proposés qui peuvent concerner la personne et/ou son environnement professionnel. Selon les besoins, les services experts – en particulier le service de santé du personnel – peuvent être sollicités. L'ensemble de la démarche repose sur l'interaction de plusieurs partenaires qui agissent de manière concertée, préventive ou curative; collective ou individuelles :



Vous : vous êtes au centre de la démarche et votre implication est essentielle. Il est important de participer avec ouverture à la mise en œuvre des plans de rééquilibrage ou, le cas échéant, à votre retour au travail.

SPE : le service de santé du personnel est spécialisé pour la santé et la sécurité au travail au sein de l'administration cantonale. Il porte un regard d'expert sur l'adéquation entre la santé du personnel, son activité et son environnement de travail. ([mission et principes de fonctionnement](#))

Hiérarchie : les managers construisent un bon climat de travail en promouvant une culture de respect, favorisant et accompagnant le développement des compétences, prévenant et gérant les conflits et en équilibrant le lien au travail. Ils préviennent et gèrent les absences et accompagnent le retour des personnes au poste de travail.

Ressources humaines : les RH veillent au climat de travail, en particulier elles pilotent le suivi des absences. Avec le soutien méthodologique de l'OPE, elles coordonnent et sont garantes de la mise en œuvre de l'approche dite de lien au travail qui permet d'analyser les causes de l'absence et d'apporter des mesures correctives. Elles soutiennent la cellule retour au travail (CRT) dans sa gestion de la mobilité induite pour des raisons de santé notamment en ouvrant des lieux de stage.

Syndicat, avocat ou autre personne de votre choix : vous accompagnent et vous soutiennent dans ces processus si vous le désirez.

Groupe de confiance : le groupe de confiance est spécialisé dans la prévention et le traitement des situations conflictuelles sur le lieu de travail. Il amène une expertise en termes de médiation, d'atteinte à la personnalité et de harcèlement et peut être sollicité en toute confidentialité.

CRT : la cellule retour au travail intervient quand un retour sur le poste n'est plus possible pour des raisons de santé. Sa mission est d'accompagner la construction d'une nouvelle employabilité et d'identifier une affectation. ([mode opératoire CRT](#))

Assurances : l'Assurance Invalidité accorde des prestations aux personnes assurées qui, par suite d'une atteinte à leur santé, sont totalement ou partiellement empêchées d'exercer une activité lucrative d'une manière permanente ou de longue durée.